

Comment prévoir l'approvisionnement en matériaux d'un territoire ?

La méthodologie multicritère du Schéma Régional des Carrières (SRC)



QUEL OBJECTIF ?

Intégrer l'accès à la ressource en granulats et matériaux naturels ou recyclés **dans les documents d'aménagement des territoires.**

POUR QUI ?

Tous les acteurs cherchant à **objectiver la situation d'approvisionnement** d'un bassin de consommation (SCOT, carriers...).

COMMENT ?

Par la réalisation d'un **diagnostic territorial** permettant d'examiner objectivement les besoins du territoire et les **différentes solutions d'approvisionnement disponibles.**

« Quelles sont les capacités du territoire à disposer de matériaux pour assurer son développement ? »

« Comment se positionne un projet de carrière dans l'analyse du SCOT ? »

« Quels gisements préserver pour l'avenir ? »

LES PRINCIPES-CLÉS DU DIAGNOSTIC

Les différents **leviers d'approvisionnement** identifiés dans le Schéma Régional des Carrières sont étudiés à l'échelle territoriale :



SOBRIÉTÉ

Quelle tendance à la réduction des besoins en matériaux neufs peut-on établir ?



RECYCLAGE

Quelles sont les marges de manœuvre sur le développement du recyclage des déchets inertes ?



GISEMENTS

Quelles sont les substances présentes et extraites sur le territoire ?
Pour quels usages ?



PRODUCTION LOCALE / EXTRACTION

Quels sont les volumes et les capacités autorisées à l'extraction ?



LOGISTIQUE : ACHEMINEMENT

Quelle est l'organisation de la logistique d'approvisionnement ?
Y'a-t-il des alternatives possibles ?



LOGISTIQUE : IMPORTATION / EXPORTATION

Quels sont les flux de matériaux à l'import et à l'export ? Suis-je dépendant de territoires voisins ?

UNE DÉMARCHE DE DIALOGUE



Connaître la situation d'approvisionnement demeure un sujet complexe où des incertitudes existent (sur les besoins du territoire, les flux d'importations / exportations...). Réaliser un diagnostic est une première étape permettant d'instaurer un dialogue avec les experts locaux (carriers, SCOT, PNR...). Le diagnostic pourra être affiné grâce à leur connaissance du territoire, notamment sur les enjeux propres à cette zone et les perspectives respectives de chaque site de production.

LES 3 ÉTAPES D'UN DIAGNOSTIC

1 RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX

- **Ressources disponibles** : matériaux neufs extraits des carrières et gisements de substitution (déchets inertes de chantiers du BTP, sous-produits de filières industrielles).
- **Organisation de l'acheminement** : zones de chalandise des carrières, modes de transport utilisés, plateformes intermédiaires d'optimisation logistique.
- **Consommation actuelle de matériaux** en prenant en compte les importations et les exportations.

En s'appuyant sur les panoramas par département et SCOT : www.cercara.fr/publications/panoramas-SRC/



- **Recenser les principaux enjeux** environnementaux, paysagers, agricoles ou patrimoniaux entrant en interaction avec l'activité d'extraction.
- **Identifier les potentiels gisements** de report pour les carrières.

En s'appuyant sur les ressources Datar : https://carto.datar.gouv.fr/1/carte_schema_carriere_r84.map



2 IDENTIFIER LES ENJEUX

Réaliser une analyse multicritère :

- **Efforts de sobriété et développement** de l'économie circulaire (recyclage et valorisation des ressources)
- **Dynamisme démographique** du territoire et prévisions du SCOT (adéquation ressources / besoins)
- Evolution des **capacités d'extraction autorisées**
- Accessibilité aux gisements compte-tenu des **enjeux de protection** environnementaux, paysagers, agricoles ou patrimoniaux
- **Réponses logistiques** possibles dans une logique de **proximité**
- **Interdépendance** pour les matériaux **avec les territoires voisins**.

3 ANALYSER LES PERSPECTIVES

A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC...

Les collectivités locales pourront s'appuyer sur le diagnostic pour s'assurer de :

- leur compatibilité réglementaire avec les orientations du Schéma Régional des Carrières (SRC),
- et de la disponibilité des ressources minérales à moyen-long terme.



Le diagnostic **n'est pas une démarche réglementaire**. Cet examen ne se substitue en rien à la démarche de demande d'autorisation d'exploiter une carrière au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. L'acceptabilité est alors évaluée au cas par cas, à l'échelle du projet en lien avec les documents d'urbanisme.

POUR EN SAVOIR PLUS



- [Schéma Régional des Carrières
Auvergne-Rhône-Alpes](#)



- [Guide méthodologique à la réalisation
d'un diagnostic](#)



- [Panoramas départementaux et SCOT](#)

